



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Monsieur le maire de Tergnier
service.juridique@ville-tergnier.fr
copie : bureau.etudes@geogram.fr

Lille, le 6 novembre 2018

Objet : Modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Tergnier
Information sur un avis tacite de l'autorité environnementale
N° d'enregistrement Garance : 2018_2781

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi le 1^{er} août 2018 l'autorité environnementale pour avis sur le projet de document d'urbanisme cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai réglementaire, le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur le projet. Il devra être joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAe Hauts-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture de l'Aisne
DREAL Hauts-de-France